

Info Politique du lait

Berne, le mars 2013

Politique agricole 2014-2017 : Un résultat décevant et d'énormes problèmes pour les producteurs de lait

Vendredi passé, après de longues et âpres négociations, le Conseil national et le Conseil des États ont finalement clairement approuvé la Politique agricole 2014-2017. Les producteurs de lait ne peuvent malheureusement pas se montrer satisfaits du résultat. Le Parlement a en effet approuvé la poursuite de la libéralisation du marché du lait et donné une nouvelle orientation aux paiements directs, ce qui oblige les exploitations de production laitière à relever de nouveaux et importants défis.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Le résultat final du traitement de la Politique agricole 2014-2017 est tout sauf positif pour une agriculture orientée sur la production. Il n'est cependant pas surprenant car, depuis un certain temps déjà, l'orientation approuvée la semaine dernière par le Parlement se dessinait de manière toujours plus claire. Alliés aux forces libérales, les milieux écologiques sont parvenus à battre en brèche une agriculture désunie. Les prestations écologiques seront dorénavant mieux compensées, ceci au détriment d'une production animale subissant déjà une pression accrue du marché. Les années à venir montreront dans quelle mesure les exploitations touchées, celles axées sur la production laitière tout spécialement, parviendront à compenser la diminution des paiements directs par une augmentation des recettes qu'elles parviendront à réaliser sur un marché du lait libéralisé ou par une orientation plus écologique. Il faudra mesurer les pronostics optimistes de l'Office fédéral de l'agriculture et du Conseil fédéral à la réalité des faits et il se pourrait qu'une telle comparaison montre le besoin d'apporter des corrections lors de la préparation de la Politique agricole 2018-2021 déjà.

Certains points sont positifs ...

Deux points sont très importants pour les producteurs de lait : l'ancrage du montant des suppléments dans la loi, sans limite dans le temps, et la légère augmentation du plafond de dépenses par le Parlement. Au nombre des points positifs, on peut aussi compter la réglementation des contributions de transition qui a finalement abouti de même que la nouvelle réglementation des importations de viande. Il ne faut pas non plus négliger le fait que de nombreuses propositions qui auraient encore péjoré la situation ont pu être repoussées.

... mais l'aspect négatif domine

Ce qui est le plus douloureux, c'est qu'il n'a pas été possible d'introduire un barème échelonné des contributions à la sécurité d'approvisionnement basé sur la charge en bétail. Cette demande importante des détenteurs d'animaux a échoué en raison des divisions au sein de l'agriculture elle-même. Certains, qui n'en ont pas encore pris vraiment conscience et n'ont pas soutenu le bon compromis proposé, ressentiront probablement durement les effets de cette réglementation qui entrera en vigueur en 2014.

Vont aussi à l'encontre des intérêts des producteurs de lait la décision de renforcer l'entraide professionnelle par le biais de la force obligatoire générale, de même que la réglementation sur les contrats d'achat de lait.

Des points à clarifier

L'organisation concrète des paiements directs devra encore être réglée au niveau des dispositions d'exécution. Ce qui est important ici pour les producteurs de lait, c'est la forme que prendra l'agencement des contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages. Le montant annuel alloué dès 2014 pour ces contributions sera d'environ 50 millions de francs et celles-ci devraient être versées aux exploitations produisant du lait et de la viande affourageant leur bétail principalement en herbe. Il est question d'une contribution de 200 CHF par ha d'herbages à celles d'entre elles qui respecteront les prescriptions d'affouragement qui seront fixées.

L'agencement des contributions de transition doit lui aussi encore être réglé dans le détail, de même que l'échelonnement des montants des contributions à la surface pour les grandes exploitations, le calcul des unités de main-d'œuvre standard ou encore l'agencement des contributions à la qualité du paysage.

Le Conseil fédéral prévoit de mettre les dispositions d'exécution de la Politique agricole 2014-2017 en consultation de la première quinzaine d'avril à juin. La FPSL soumettra les demandes des producteurs de lait directement à la Confédération et, dans la mesure du possible, de façon coordonnée avec l'Union suisse des paysans. Au niveau de la Confédération, il faut ici espérer qu'un compromis équitable pourra être trouvé au sein de l'agriculture, ce qui permettrait d'agencer dans le sens d'une agriculture de production l'ordonnance qui sera en fin de compte adoptée par le Conseil fédéral. Sauf référendum, la Politique agricole 2014-2017 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

SMP – PSL
Kurt Nüesch

